

Vos frais d'annulation pris en charge

Votre employeur fait un licenciement économique ?
Accident, maladie, décès...

Jusqu'à 10 000 euros par dossier !

Une assistance de rapatriement complète

Prise en charge des frais réels, de l'accompagnement, du remboursement de soins dentaires d'urgence.



Arrivée tardive ?

Si accès impossible sur le lieu de séjour, remboursement partiel des prestations au prorata.

Jusqu'à 4 000 euros par dossier !

Soyez assurés de passer des vacances réussies avec Capfrance !

[Voir les conditions détaillées](#)

Départ précipité ?

Maladie ou accident grave, dommages graves, incendie, explosion, dégâts des eaux, vols dans les locaux professionnels ou privés... On vous rembourse partiellement !

Jusqu'à 4 000 euros par séjour !

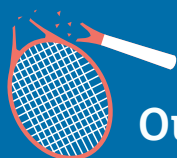
Un objet oublié ?



Prise en charge des frais d'envoi pour 1 objet par dossier assuré.

Aïe... Un souci avec votre véhicule ?

En cas de vol, panne, accident sur le lieu de séjour : bénéficiez d'un véhicule de remplacement pour 3 jours.



Oups... De la casse ?

Prise en charge des frais de location du matériel de remplacement, en cas de vol ou bris du matériel de sport vous appartenant.

Vous êtes un fana de ski ?



Si accident de ski : prise en charge des frais d'annulation si défaut ou excès d'enneigement, remboursement du forfait « remontée mécanique », « location de ski » et « cours de ski ». Prise en charge des frais de secours sur pistes de ski balisées. Paiement des frais de recherche et de secours en montagne.